



Badminton Club Villeurbannais Villeurbad

Office des Sports de Villeurbanne
70 rue du Docteur Rollet 69100
VILLEURBANNE
villeurbad@free.fr
<http://villeurbad.fr>

Tournoi *Villeurbad* Dames 5

Règlement particulier

18 et 19 novembre 2017

1. Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2017-2018 édictées par la FFBAD et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-Arbitre, **Grégory RAVEL**, a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.

2. Le tournoi est ouvert à toute joueuse licenciée FFBAD dans les séries R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11 et P12 dans les catégories Senior et Vétérane en Simple le samedi et en Double Dame le dimanche, ainsi qu'à toutes joueuses poussine, benjamine, minime, cadette et junior dans leurs catégories respectives le samedi après-midi.

3. Les joueuses des catégories Jeune ont la possibilité de s'inscrire en Senior si leur niveau de jeu le permet, ou pourront s'inscrire sur un deuxième tableau en Jeune ou en Senior au choix. La catégorie senior est ouverte de minime à V7.

Faute de participante, les inscriptions en catégorie Jeune pourront être basculées en catégorie Senior avec l'accord des participantes. Les poussines et Benjamines resteront en catégories jeunes.

4. Toutes les joueuses participant au tournoi doivent être en règle avec la fédération. Dans le doute, le comité d'organisation se réserve le droit, avec l'accord du Juge-Arbitre, de refuser une inscription.

5. Toute contestation devra être présentée au Juge-Arbitre par la joueuse concernée. Dans le cas d'une mineure, c'est un responsable majeur qui doit présenter la contestation.

6. Toutes les joueuses participant au tournoi doivent s'être acquittées du droit d'inscription auprès de Villeurbad (1 tableau 13 €, 2 tableaux 16 €). Aucune inscription ne sera prise en compte sans son règlement.

7. Pour des raisons d'organisation, le nombre de participantes sera limité à 150. Le comité d'organisation se réserve le droit de fixer un nombre maximum d'inscrites dans un ou plusieurs tableaux. Dans ce cas, la sélection se fera sur la date de réception du courrier jusqu'au **4 novembre**, la date limite (le cachet de la poste faisant foi).

8. Une liste d'attente pourra être constituée en cas de besoin, celle-ci se fera dans l'ordre d'arrivée des inscriptions complètes (avec leur règlement) et sera utilisée en fonction des besoins dans les différents tableaux.

9. Les tableaux seront constitués le **11 novembre 2017** (date du Classement Par Points Hebdomadaire, le CPPH au 10 novembre) avec, pour tous les tableaux (dans la mesure du possible) une phase en poules de 3 ou 4 avec 2 sortantes par poule, suivie d'une phase en élimination directe. Le comité d'organisation se réserve le droit, en accord avec le Juge-Arbitre, de modifier le nombre de sortantes par poule.

10. Le comité d'organisation se réserve le droit, en consultation avec le Juge-Arbitre, de supprimer des catégories en fonction du nombre d'inscrites. En cas de sous nombre, des séries pourront être fusionnées, les joueuses en seront informées.

11. Le comité d'organisation en accord avec le Juge-Arbitre, se réserve le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi, tout en respectant le Règlement Général des Compétitions.

12. Les horaires et l'ordre des matches ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés par décision du Juge-Arbitre. Les matches pourront être annoncés avec 1 heure d'avance au maximum sur l'horaire prévu, voir plus après l'accord des joueuses concernées.

13. Pour les joueuses souhaitant s'absenter du gymnase durant la compétition, cela doit être fait en concertation et avec l'accord du Juge-Arbitre qui décidera d'une heure de retour (celle-ci devra laisser son numéro de téléphone pour rester joignable et être revenue à l'heure indiquée par le Juge-Arbitre). A défaut, la joueuse pourrait être annoncée comme forfait pour son prochain match.

14. Après l'annonce de leur match, les joueuses auront 3 minutes pour effectuer le test des volants, se mettre en tenue et s'échauffer. Passé un délai de 5 min, toute joueuse absente pourra être déclaré W.O. par le Juge-Arbitre.

15. Toute joueuse devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.

16. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBAD est exigée sur les terrains.

17. Le temps de repos minimum entre 2 matches est fixé à 20 minutes. Il ne pourra être réduit qu'avec l'accord de la (des) joueuse(s). Le Juge-Arbitre pourra accorder un temps de repos plus long si cela lui paraît souhaitable.

18. Les volants sont à la charge des joueuses durant toute la durée de la compétition. En cas de litige, les volants retenus seront ceux mis en vente dans la salle à savoir les Carlton GT1.

19. Les matches seront joués en auto-arbitrage, cependant, toute joueuse pourra faire appel au Juge-Arbitre qui désignera, si possible, un arbitre ou faisant office.

20. Tout volant touchant une infrastructure fixe sera annoncé faute en jeu et let au service, avec un maximum de 2 remises en jeu successives. Tout volant touchant les filins sera annoncé let en jeu comme au service.

21. Toute joueuse en arrêt de travail pour des raisons médicales ne pourra participer au tournoi.

22. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra le signaler au Juge-Arbitre avant son 1er match.

23. Le Badminton Club villeurbannais décline toute responsabilité en cas de vol, d'incident ou d'accident en dehors des matches.

24. Chaque participante inscrite doit connaître les sanctions encourues par une joueuse ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits). Elle devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton (37, route du Vercors 38500 Saint Cassien ou de préférence par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org). La participante ne pourra être remboursée de ses frais d'inscription. Elle pourra être remplacée dans les conditions du Règlement Général des Compétitions. Toute joueuse remplaçante devra s'acquitter des frais d'inscription.

25. Des photographies pourront être prises durant le tournoi (matches, animations, buvette, etc...). Si des personnes ne souhaitent pas être photographiées, merci d'en avvertir la responsable du tournoi.

Bon tournoi à toutes.

Signature du Juge-Arbitre
Grégory RAVEL

